

**COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023  
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**Présents :**

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M. BAERT, Mme GELEZ (arrivée à 19h08), M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN (arrivée à 18h50), Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

**Procuration :**

M. CHACORNAC à M. OLIVE

**Absents excusés :**

Mme DA SILVA MARTINS  
M. HENRIQUET

**Secrétaire de séance :** Madame Céline SINIARSKI

<b>DÉLIBÉRATION N°53/2023</b>	<b>Délibération sur table portant rémunération des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités périscolaires.</b>
-----------------------------------	---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose un service périscolaire incluant des heures d'étude assurées par les enseignants du groupe scolaire Émilie Carles.

A cet effet, il convient de délibérer afin de fixer les modalités de rémunération des enseignantes.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

	Heures d'enseignement	Heures d'étude surveillée	Heures de surveillance
Instituteurs / Directeurs d'école élémentaire	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Professeurs des écoles de classe normale	24,82 €	22,34 €	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe	27,30 €	24,57 €	13,11 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal vote les montants ci-dessus et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 21 SEP. 2023  
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 21 SEP. 2023